



Fiches-action

CONTRAT LOCAL DE SANTE

« entre Seiche & Ille »

Liffré-Cormier Communauté, Pays de Châteaugiron Communauté et Val d'Ille-Aubigné

2026-2030



Liffré=Cormier
COMMUNAUTÉ



Sommaire

Enjeux transversaux :	3
Fiche transversale : Développer la démocratie participative en santé	4
Fiche transversale : Agir pour une santé inclusive et équitable.....	6
Axe 1 : Encourager des comportements favorables à la santé	8
Fiche-action n°1 : Promouvoir l'activité physique et la lutte contre la sédentarité	9
Fiche-action n°2 : Valoriser une alimentation saine, équilibrée et durable.....	11
Fiche-action n°3 : Promouvoir une santé mentale positive.....	13
Fiche-action n°4 : Agir pour la santé des enfants et des jeunes.....	15
Fiche-action n°5 : Déployer un programme de prévention et promotion de la perte d'autonomie.....	18
Fiche-action n°6 : Créer des conditions propices pour prévenir et lutter contre les addictions	20
Fiche-action n°7 : Prévenir les risques d'exposition solaire	22
Axe 2 : Agir sur l'environnement et l'aménagement favorables a la santé	24
Fiche-action n°8 : Tenir compte de la santé dans les pratiques d'aménagement du territoire	25
Fiche-action n°9 : Préserver la biodiversité pour mieux protéger la santé humaine et animale : une approche ONE HEALTH.....	28
Fiche-action n°10 : Lutter contre les espèces invasives présentant un risque pour la santé humaine	30
Fiche-action n°11 : Promouvoir des habitats intérieurs sains	32
Fiche-action n°12 : Développer des environnements d'accueil sains pour les enfants	34
Fiche-action n°13 : Développer la promotion de la santé environnementale à l'école	37
Axe 3 : Développer la formation et les réseaux en santé.....	39
Fiche-action n°14 : Construire une culture commune de la santé entre collectivités et acteurs de proximité	40
Fiche-action n°15 : Renforcer l'interconnaissance des acteurs en santé.....	42
Fiche-action n°16 : Développer un reseau local sur l'attractivité des métiers du soin et de l'accompagnement	44
Axe 4 : Contribuer à l'amélioration de l'accès aux soins	47
Fiche-action n°17 : Diffuser les bonnes pratiques de prévention et d'accès aux soins à la population	48
Fiche-action n°18 : Lever les freins techniques et administratifs d'accessibilité aux soins	50
Fiche-action n°19 : Optimiser le temps médical en limitant les certificats médicaux non nécessaires	52
Fiche-action n°20 : Engager une réflexion territoriale sur l'offre de soins	54

ENJEUX TRANSVERSAUX :

FICHE TRANSVERSALE : DEVELOPPER LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE EN SANTE

<i>Titre de l'action</i>	Développer la démocratie participative en santé
 <i>Compétences des collectivité</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Conseils de Développement
 <i>Contexte</i>	<p>Un groupe de travail à l'initiative du Conseil de Développement de Liffré-Cormier Communauté a émergé sur le volet santé-environnement.</p> <p>Des membres des 3 Conseils de Développement se sont ensuite mobilisés sur la rédaction et la diffusion d'une enquête à destination de la population afin d'identifier les enjeux et priorités de santé à intégrer dans le Contrat Local de Santé.</p> <p>Le groupe de travail souhaite poursuivre son investissement dans la mise en œuvre du CLS et renforcer l'implication des habitants.</p>
 <i>Pourquoi ?</i> Les objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux habitants de se rendre acteur de leur propre santé. - Soutenir les initiatives des habitants du territoire sur des enjeux de santé. - Consulter les citoyens pour la mise en œuvre du CLS.
 <i>Enjeux stratégiques concernés ?</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Prévenir les facteurs de risques et promouvoir des comportements favorables à la santé <input checked="" type="checkbox"/> Agir sur l'environnement et l'aménagement favorable à la santé <input checked="" type="checkbox"/> Développer la formation et les réseaux en santé <input checked="" type="checkbox"/> Agir sur l'accès aux soins du territoire
 <i>Pour qui ?</i> Public ciblé	Tout public
 <i>Par qui ?</i> Le(s) pilote(s) de l'action	CLS et Codev
 <i>Avec qui ?</i> Partenaires de l'action	A définir en fonction des actions et des projets

 <p>Comment ?</p> <p>Mise en œuvre</p>	<p><u>Modalité 1</u> : Accompagner et soutenir les initiatives portées par des membres des Codev sur des actions de santé à destination de la population.</p> <p><u>Modalité 2</u> : Permettre à des membres des Codev de pouvoir participer à la mise en œuvre d'actions du CLS en fonction de leurs intérêts et appétences (ex : environnement, santé mentale, aller-vers les habitants, ...).</p> <p><u>Modalité 3</u> : Renforcer la participation citoyenne par des démarches de consultation de la population et l'implication des habitants dans les actions.</p>
 <p>Moyens à mobiliser</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sollicitation ARS - EPCI via les Conseils de Développement
 <p>Calendrier</p>	<p>Durée du CLS</p>

FICHE TRANSVERSALE : AGIR POUR UNE SANTE INCLUSIVE ET EQUITABLE

<i>Titre de l'action</i>	Agir pour une santé inclusive et équitable
 Compétences des collectivités	Ensemble des compétences des EPCI et communes.
 Contexte	<p>L'inclusion constitue un principe fondamental de santé publique, étroitement lié à la lutte contre les inégalités sociales, territoriales, culturelles ou physiques d'accès à la santé.</p> <p>Certaines personnes rencontrent des difficultés d'accès au système de soins ou aux actions de prévention en raison de freins multiples : situations de précarité, isolement social ou géographique, handicap, barrières linguistiques ou culturelles.</p> <p>Le Contrat Local de Santé vise à favoriser une approche universelle mais inclusive, qui garantit à chaque habitant, quel que soit son profil, un accès réel et équitable à la santé. Cela implique d'intégrer la dimension de l'inclusion dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des actions, en veillant à rendre les dispositifs accessibles à tous, y compris aux personnes en situation de vulnérabilité.</p>
 Pourquoi ? Les objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Tenir compte des besoins spécifiques des publics vulnérables - Favoriser la participation des publics concernés et des structures associatives à la construction et à l'évaluation des actions de santé. - Identifier et réduire les freins rencontrés par les publics en situation de vulnérabilité (précarité, handicap, isolement, barrière linguistique, etc.). - Sensibiliser les acteurs locaux à la prise en compte des besoins spécifiques en matière d'accessibilité, d'accompagnement et de communication.
 Enjeux stratégiques concernés ?	<input checked="" type="checkbox"/> Prévenir les facteurs de risques et promouvoir des comportements favorables à la santé <input checked="" type="checkbox"/> Agir sur l'environnement et l'aménagement favorable à la santé <input checked="" type="checkbox"/> Développer la formation et les réseaux en santé <input checked="" type="checkbox"/> Agir sur l'accès aux soins du territoire

 Pour qui ? Public ciblé	Tout public, et particulièrement les personnes en situation de vulnérabilité.
 Par qui ? Le(s) pilote(s) de l'action	CLS
 Avec qui ? Partenaires de l'action	Tous les acteurs du CLS
 Comment ? Mise en œuvre	<p>Modalité 1 : Former et sensibiliser les porteurs d'actions du CLS à l'inclusion : accessibilité, communication adaptée, repérage des freins sociaux ou culturels, accueil bienveillant, etc.</p> <p>Modalité 2 : Identifier et relayer les ressources d'accompagnement locales (interprétariat, transport solidaire, écrivains publics, accompagnateurs sociaux...) auprès des professionnels et structures du territoire.</p> <p>Modalité 3 : Faire de l'accessibilité un critère de choix des lieux pour les actions de prévention ou d'information, et proposer des alternatives (ex : visioconférence) quand nécessaire.</p>
 Moyens à mobiliser	- EPCI (moyens en interne)
 Calendrier	Durée du CLS

AXE 1 : ENCOURAGER DES COMPORTEMENTS FAVORABLES A LA SANTE

FICHE-ACTION N°1 : PROMOUVOIR L'ACTIVITE PHYSIQUE ET LA LUTTE CONTRE LA SEDENTARITE

<i>Titre de l'action</i>	Promouvoir l'activité physique et la lutte contre la sédentarité
 Compétences des collectivités	<ul style="list-style-type: none"> - Sport - Tourisme - Développement économique (dont PAE) - Enfance-jeunesse - CIAS - RH
 Contexte	<p>En France, plus d'un tiers des adultes cumulent un niveau de sédentarité élevé et une activité physique insuffisante. Ces personnes présentent ainsi des taux de mortalité et de morbidité plus élevés.</p> <p>La sédentarité s'est profondément ancrée dans le quotidien des jeunes, parallèlement à l'augmentation de l'usage des écrans. En effet, 37 % des 6-10 ans et 73 % des 11-17 ans n'atteignent pas les standards d'activité physique recommandés par l'Organisation mondiale de la santé de 60 minutes d'activité d'intensité modérée à soutenue chaque jour (de 30min pour les adultes). En 25 ans, les enfants ont même perdu 40 % de leurs capacités cardio-vasculaires.</p> <p>Le diagnostic a fait remonter des besoins importants auprès des jeunes, mais également des salariés puisque le territoire compte un nombre important de Catégories Socio-professionnelles (CSP) type cadres et professions intellectuelles supérieures, employés, qui sont des profils de personnes plus sédentaires.</p> <p><u>Projets locaux en cours :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet d'une Maison Sport-Santé sur le territoire de LCC, en lien avec la CPTS des 3 forêts. - Groupes de travail portés par les CPTS sur le sujet de la promotion de l'activité physique.
 Pourquoi ? Les objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la pratique d'une activité physique auprès de la population, et notamment des jeunes. - Lutter contre la sédentarité, notamment des CSP type classe moyenne supérieure (mode de travail bureau). - Augmenter les prescriptions d'activité physique adaptée par les professionnels de santé. - Développer les créneaux d'activité physique adaptée (sport-santé).
 Enjeux stratégiques concernés ?	<p><input checked="" type="checkbox"/> Encourager des comportements favorables à la santé</p> <p><input type="checkbox"/> Agir sur l'environnement et l'aménagement favorables à la santé</p> <p><input type="checkbox"/> Développer la formation et les réseaux en santé</p> <p><input type="checkbox"/> Contribuer à l'amélioration de l'accès aux soins</p>

Pour qui ? Public ciblé	Tout public
Par qui ? Le(s) pilote(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - CLS - Service sport LCC - CPTS
Avec qui ? Partenaires de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Associations sportives - CPTS / MSP - Services enfance/jeunesse (LCC et communes) - CIAS LCC - Services tourisme EPCI et Offices de Tourisme - Services développement économique EPCI dont PAE - Services action sociale / solidarités - Département d'Ille-et-Vilaine - Communes / CCAS - Infirmières Asalée
Comment ? Mise en œuvre	<p><u>Modalité 1</u> : Développer des temps de sensibilisation auprès du grand public sur l'importance de l'activité physique et de la lutte contre la sédentarité. Utilisation du projet « <i>Cap De</i> ». Valorisation des sentiers et chemins de randonnée. Faire le lien avec les entreprises du territoire pour toucher les salariés.</p> <p>➔ en lien avec le projet de Maison-Sport Santé sur LCC (Service Sport LCC et CPTS).</p> <p>➔ en lien avec les CPTS sur PCC et VIA.</p> <p><u>Modalité 2</u> : Promouvoir le déploiement de créneaux sport-santé auprès d'associations sportives du territoire via les communes ou via les politiques intercommunales.</p> <p><u>Modalité 3</u> : Accompagner le financement des programmes Savoir Rouler à Vélo et Savoir Nager dans les écoles.</p> <p><u>Modalité 4</u> : Déployer un outil argumentaire afin de lever les freins et de développer les déplacements à pied en remplacement des transports pour se rendre aux activités scolaires (ex : ligne de pédibus).</p> <p><u>Modalité 5</u> : S'appuyer sur le programme ICAPS pour lutter contre la sédentarité et l'inactivité chez les jeunes.</p>
Moyens à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - EPCI (ressources matérielles, humaines, ...) - Sollicitation ARS - Déploiement programmes probants - CPTS - DRAJES
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Modalité 1 : au moins une action par an. - Modalité 2 et 3 : à partir de 2027. - Modalité 4 et 5 : dès la signature du CLS.

FICHE-ACTION N°2 : VALORISER UNE ALIMENTATION Saine, EQUILIBREE ET DURABLE

<i>Titre de l'action</i>	Valoriser une alimentation saine, équilibrée et durable
 Compétences des collectivités	<ul style="list-style-type: none"> - Agriculture / alimentation (Projet Alimentaire Territorial) - Relais Petite Enfance - Enfance-jeunesse - Action sociale/solidarités - Développement économique et emploi (dont PAE)
 Contexte	<p>L'importance des choix alimentaires ne se limite pas au bien-être quotidien, mais revêt aussi un rôle crucial dans la prévention des maladies. En effet, une alimentation équilibrée et nutritive peut contribuer à réduire les risques de développer certaines pathologies.</p> <p><u>Exemple :</u> le diabète est la première Affection Longue Durée (ALD) sur le territoire du CLS. Les choix alimentaires jouent ici un rôle clé dans sa prévention : limiter une consommation de sucre ajouté et favoriser les aliments riches en fibres permet de maintenir un taux de sucre sanguin stable.</p> <p>En parallèle des enjeux nutritionnels, la promotion d'une alimentation de qualité, ancrée dans les territoires et en lien avec une agriculture résiliente tournée vers la transition agroécologique est une priorité.</p> <p>De plus, l'enquête menée par les Conseils de Développement auprès de la population lors du diagnostic territorial de santé 2025 révèle que, selon les personnes interrogées (645 habitants), l'alimentation est le facteur ayant l'influence la plus importante sur leur santé et également leur principale priorité.</p>
 Pourquoi ? Les objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les connaissances de la population sur le « bien-manger » (sain, équilibré et durable). - Inciter la population à accéder à une alimentation saine et durable. - Lutter contre les maladies chroniques. - Lutter contre la précarité alimentaire.
 Enjeux stratégiques concernés ?	<p><input checked="" type="checkbox"/> Encourager des comportements favorables à la santé</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Agir sur l'environnement et l'aménagement favorables à la santé</p> <p><input type="checkbox"/> Développer la formation et les réseaux en santé</p> <p><input type="checkbox"/> Contribuer à l'amélioration de l'accès aux soins</p>
 Pour qui ? Public ciblé	Tout public
 Par qui ? Le(s) pilote(s) de l'action	CLS et PAT/PAAT

 <p>Avec qui ? Partenaires de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Services à la population des EPCI et communes : Relais Petite Enfance, Enfance jeunesse, développement économique (dont PAE), Action sociale / solidarités (dont épiceries sociales et CCAS), Gestion aire d'accueil des gens du voyage. - Associations d'aide alimentaire - We Ker - MSA - Département d'Ille-et-Vilaine - Education Nationale - Enseignement catholique - CPTS / MSP / Professionnels de santé / Infirmières Asalée - Professionnels de la restauration collective et commerciale - Exploitants agricoles - Supermarchés, commerces alimentaires
 <p>Comment ? Mise en œuvre</p>	<p><u>Pilotés par le CLS sur les 3 EPCI :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les actions existantes en créant des actions innovantes et multi-partenariales ou en s'appuyant sur des programmes probants. <i>Exemples : Programme Malin (en lien avec les EAJE), Programme Opticourses, Nourrir ses plaisirs (EHPAD), formation en direction des épiceries sociales et solidaires.</i> - Adosser un volet activité physique à certaines actions afin de sensibiliser à l'enjeu de la nutrition. <p><u>Pilotés par les PAT/PAAT, en fonction des EPCI :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réflexion sur la mise en place d'une semaine de l'alimentation (sur PCC). <i>En projet sur VIA pour 2026.</i> - Mise en place de temps de sensibilisation tout public – ateliers, animations, conférences, ... (LCC et VIA) - Lutte contre la précarité alimentaire via la mise en place d'ateliers de cuisine (LCC). <i>En projet sur VIA et PCC pour 2026.</i> - Faciliter l'accessibilité des produits locaux de qualité en communiquant sur l'existant (listing de ventes directes et des marchés sur le site internet de LCC). <i>Projet en cours sur PCC.</i> Exemple : temps d'accueil des nouveaux habitants. - Organiser des actions en lien avec les RPE / écoles / ALSH : <ul style="list-style-type: none"> o RPE : visites de fermes et ateliers d'éveil au goût (VIA) o Scolaire : programme d'ateliers culinaires (VIA) ; présentation d'un maraîcher sur le temps du midi dans le restaurant scolaire (LCC) ; visites de ferme dans le cadre de l'événement « Les Terriales » (PCC) o ALSH : visite de fermes (LCC) - Accompagner la structuration du don alimentaire de qualité (VIA et PCC). <i>En réflexion sur LCC.</i>
 <p>Moyens à mobiliser</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sollicitation ARS – Opérateurs en CPOM avec l'ARS - Déploiement Programmes probants - Budget PAT (DRAAF et EPCI)
 <p>Calendrier</p>	<p>Dès 2026. Au moins une action de sensibilisation par an.</p>

FICHE-ACTION N°3 : PROMOUVOIR UNE SANTE MENTALE POSITIVE

<i>Titre de l'action</i>	Promouvoir une santé mentale positive
Compétences des collectivités	<ul style="list-style-type: none"> - Enfance-jeunesse - Action sociale/solidarités - Accompagnement emploi - CIAS
Contexte	<p>La santé mentale est une composante essentielle de la santé. Selon l'OMS, la santé mentale est « un état de bien-être qui permet à chacun de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés normales de la vie, de travailler avec succès et de manière productive et d'être en mesure d'apporter une contribution à la communauté ». </p> <p>Elle comporte 3 dimensions : santé mentale positive, détresse psychologique et troubles psychiatriques. Un ensemble de facteurs individuels et sociétaux influent notre santé mentale (Psycom).</p> <p>En agissant sur ces facteurs, il est possible d'influencer l'état de santé mentale des individus, voire d'agir en prévention du suicide.</p> <p>De plus, selon l'enquête menée auprès de la population par les Conseils de Développement, plus d'1 personne sur 4 ressent des préoccupations concernant sa santé mentale, et ce, à tout âge de la vie.</p>
Pourquoi ? Les objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux habitants de renforcer leurs compétences en matière de santé mentale. - Mieux comprendre le concept de santé mentale. - Promouvoir le bien-être mental et prévenir les conduites à risque notamment par le renforcement des Compétences Psychosociales.
Enjeux stratégiques concernés ?	<input checked="" type="checkbox"/> Encourager des comportements favorables à la santé <input type="checkbox"/> Agir sur l'environnement et l'aménagement favorables à la santé <input type="checkbox"/> Développer la formation et les réseaux en santé <input type="checkbox"/> Contribuer à l'amélioration de l'accès aux soins
Pour qui ? Public ciblé	Tout public

Par qui ? Le(s) pilote(s) de l'action	CLS
Avec qui ? Partenaires de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Services enfance-jeunesse (EPCI/communes) - Service action sociale/solidarités/CCAS (EPCI et communes) - Point Accueil Emploi - PTSM 35 - Promotion Santé Bretagne - Maison des Adolescents 35 - CMP (CHGR) - CPTS - Département d'Ille-et-Vilaine - Région Bretagne - Maison Associative de la Santé - Mutualité Française Bretagne
Comment ? Mise en œuvre	<p>Modalité 1 : Etudier la faisabilité de la mise en place d'un Conseil Local en Santé Mentale (CLSM) dont les objectifs seraient :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre la stigmatisation liée à la santé mentale (ex : Participation aux Semaines d'information sur la santé mentale - SISM) - Agir sur les déterminants de la santé mentale (ex : logement, précarité, accès aux droits) - Prévenir les troubles psychiques (ex : prévention suicide, addictions, dépressions post-partum, burnout, ...) - Favoriser l'inclusion et les droits des personnes concernées - Favoriser des parcours de soins accessibles et adaptés (accès aux soins, coordination de parcours, situations complexes) <p>Modalité 2 : Accompagner des actions existantes de sensibilisation sur la santé mentale auprès du tout public. Exemple : le groupe SISM sur VIA, porté par l'informateur social du CDAS.</p> <p>Modalité 3 : Déployer des formations sur l'appropriation des notions de santé mentale en direction des élus, agents et de la population (prévention du suicide, formation PSSM, annonce d'un décès brutal, troubles psychiques, ...) (<i>en lien avec la fiche-action n°14</i>).</p>
Moyens à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Sollicitation EPCI et ARS pour financement d'un CLSM - Région (public jeunes) - Département d'Ille-et-Vilaine
Calendrier	<p>Modalité 1 : 2027.</p> <p>Modalité 2 : au moins une par an.</p> <p>Modalité 3 : à définir.</p>

FICHE-ACTION N°4 : AGIR POUR LA SANTE DES ENFANTS ET DES JEUNES

<i>Titre de l'action</i>	La santé des enfants et des jeunes
Compétence des collectivités	<ul style="list-style-type: none"> - Petite enfance (crèches et RPE) - Enfance – jeunesse (intercommunale et communale)
Contexte	<p>L'indice jeunesse du territoire du CLS est particulièrement élevé. En effet, il se situe entre 142 et 159, contre 78 en Bretagne (Observatoire des Territoires).</p> <p>Une étude de l'Observatoire Régional en Santé Bretagne (2024) a mis en évidence que chez les jeunes de 13 et 18 ans, la qualité de vie perçue se dégrade progressivement en fonction de l'avancée dans les niveaux de classe. Les acteurs de la jeunesse rencontrés sur le territoire font également remonter des situations difficiles où les jeunes accompagnés rencontrent diverses problématiques de santé (anxiété, mal-être, isolement, consommations de substances, idées suicidaires, sédentarité, ...).</p> <p>Il est donc nécessaire d'agir auprès de ces jeunes en leur permettant d'avoir des clés de compréhension des enjeux autour de leur santé. Agir avant l'âge de 13 ans pourrait également permettre de prévenir cette dégradation avec l'avancée de l'âge.</p>
Pourquoi ? Les objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les parents et les professionnels de la petite enfance aux comportements favorables à la santé (intérieur sain, alimentation, soins, sommeil, écrans, ...) - Sensibiliser les enfants et les jeunes sur les comportements favorables à leur santé : santé mentale, addictions, vie affective et sexuelle, activité physique, sommeil, santé environnementale, ... - Encourager le partage et les échanges entre pairs - Faire connaître les acteurs et les ressources en santé du territoire
Enjeux stratégiques concernés ?	<p><input checked="" type="checkbox"/> Encourager des comportements favorables à la santé</p> <p><input type="checkbox"/> Agir sur l'environnement et l'aménagement favorables à la santé</p> <p><input type="checkbox"/> Développer la formation et les réseaux en santé</p> <p><input type="checkbox"/> Contribuer à l'amélioration de l'accès aux soins</p>
Pour qui ? Public ciblé	<ul style="list-style-type: none"> - Petite enfance (0-3 ans) - Enfance (3-11 ans) - Jeunesse (12-25 ans)
Par qui ? Le(s) pilote(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Petite enfance : RPE et crèches - Enfance : ALSH et CLS - Jeunesse : SIJ sur LCC et CLS sur VIA et PCC au démarrage puis à définir avec le SIJ, GPAS, Espaces Jeunes

 <p>Avec qui ? Partenaires de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Préfecture d'Ille-et-Vilaine - Département d'Ille-et-Vilaine - Région Bretagne - Education Nationale - Enseignement Catholique - Maison Des Adolescents 35 (MDA) - We Ker - GPAS Val d'ille-Aubigné - CMPP-CMP - CSAPA - Association Addictions France - CPTS - MSA - CLIC - Plateforme d'aide et de répit des aidants
 <p>Comment ? Mise en œuvre</p>	<p>Modalité 1 : Déploiement du Pass Premiers Secours (sur 4 jours) : Premiers secours somatiques / gestes qui sauvent ; Sauvetage en milieu aquatique ; Conduites à risques ; Santé mentale et éducation vie affectuelle et sexuelle auprès de jeunes de 15 à 18 ans. Sur VIA, cibler le Nord du territoire, moins pourvu en offre de services pour les jeunes.</p> <p>Modalité 2 : Mettre en œuvre le Pass Premiers Secours et des ateliers spécifiques Santé-Environnement et accès aux droits, en lien avec la MSA auprès des jeunes du lycée agricole (à St Aubin du Cormier).</p> <p>Modalité 3 : Apporter un appui à l'élaboration du projet santé porté par le SIJ (Service Info Jeunes) de LCC, notamment « The Box » et envisager un déploiement à l'échelle du CLS.</p> <p>Modalité 4 : Apporter un appui à la mise en place d'actions de sensibilisation vers les Accueils de loisirs (ALSH) et les temps d'accueils périscolaires (conférences, ateliers, webinaires, ...) sur des sujets de santé (alimentation, risques auditifs, sommeil, ...).</p> <p>Modalité 5 : Apporter un appui au déploiement de temps d'information / sensibilisation en lien avec les RPE sur des sujets de santé (sommeil, écrans, nature, ...) en direction des parents et assistants maternels (conférences, ateliers, webinaires, ...). Réfléchir à des événements communs aux 3 RPE.</p> <p>Modalité 6 : Investiguer le sujet des « jeunes aidants » (petits déjeuners des aidants, repérage par les enseignants, sensibilisations des professionnels, ...)</p>

	Moyens à investir	<ul style="list-style-type: none"> - Sollicitation ARS – Opérateurs en CPOM avec l'ARS - EPCI - AAP Mildeca (ARS/Prefecture) - Région Bretagne (Dispositif Karta) - MSA
	Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins une action de sensibilisation par an en lien avec les services Petite Enfance (RPE/crèches) et les ASLH. - Expérimentation du Pass 1ers Secours par le SIJ de LCC en 2026. Et présentation du Pass sur VIA et PCC pour une mise en œuvre en 2027. - Sessions du Pass entre 2028 et 2030 par les pilotes identifiés.

FICHE-ACTION N°5 : DEPLOYER UN PROGRAMME DE PREVENTION ET PROMOTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE

<i>Titre de l'action</i>	Déployer un programme de prévention de la perte d'autonomie
Compétences des collectivités	<ul style="list-style-type: none"> - CLS - Action sociale / solidarités - CIAS
Contexte	<p>2025 : Refonte de la Conférence des Financeurs en Commission des Financeurs, une nouvelle approche territoriale respectant les spécificités et dynamiques locales, centrée sur l'amélioration du parcours de la personne.</p> <p>L'objectif est le déploiement d'actions collectives de prévention et promotion de la santé favorisant une adoption durable de comportements favorables à la santé et à l'autonomie des personnes.</p> <p>Six thématiques prioritaires ont été identifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Activité physique - Alimentation - Santé cognitive - Santé mentale - Santé auditive - Santé visuelle <p>Les objectifs seront partagés entre acteurs d'un même territoire à partir d'un état des lieux des besoins et des ressources existantes.</p> <p>Du lien sera créé avec d'autres programmes nationaux existants (ex : Mon Bilan santé, Mon soutien Psy, programme ICOPE, ...).</p>
Pourquoi ? Les objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre un déploiement équitable du programme de prévention de la perte d'autonomie sur le territoire du CLS. - Faire reculer la perte d'autonomie dite « évitable » en repérant et en agissant plus tôt sur les premiers signes de fragilité.
Enjeux stratégiques concernés ?	<p><input checked="" type="checkbox"/> Encourager des comportements favorables à la santé</p> <p><input type="checkbox"/> Agir sur l'environnement et l'aménagement favorables à la santé</p> <p><input type="checkbox"/> Développer la formation et les réseaux en santé</p> <p><input type="checkbox"/> Contribuer à l'amélioration de l'accès aux soins</p>
Pour qui ? Public ciblé	Personnes de 60 ans et plus, vivant à domicile et leurs proches aidants.

Par qui ? Le(s) pilote(s) de l'action	A définir entre les CLIC et le CLS.
Avec qui ? Partenaires de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - CLIC - Département d'Ille-et-Vilaine - Plateforme de répit des aidants - Maison Sport Santé - Communes / CCAS - CPTS - DAC'tiv - Filière gériatrique - Groupe gérontologique (CLIC - LCC) - Service animation senior (LCC) - Service développement économique EPCI
Comment ? Mise en œuvre	<p><u>Modalité 1</u> : Créer un comité de pilotage regroupant les acteurs principaux en prévention de la perte d'autonomie.</p> <p><u>Modalité 2</u> : Réaliser un état des lieux des attendus et des besoins sur le territoire. Identifier des enjeux prioritaires et construire un programme d'actions sur les 3 prochaines années.</p> <p><u>Modalité 3</u> : Sensibiliser les professionnels au repérage de la perte d'autonomie (appui sur des outils existants : guide, questionnaires, ...) et à l'orientation des parcours.</p>
Moyens à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Financements CNSA
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Expérimentation d'un projet territorial entre juillet et décembre 2025. - Lancement projet en février 2026. Durant 3 ans.

FICHE-ACTION N°6 : CREER DES CONDITIONS PROPICES POUR PREVENIR ET LUTTER CONTRE LES ADDICTIONS

<i>Titre de l'action</i>	Créer des conditions propices pour prévenir et lutter contre les addictions
Compétences des collectivités	<ul style="list-style-type: none"> - Enfance-jeunesse - Action sociale - Accompagnement Emploi - Compétences communales
Contexte	<p>Les conduites addictives forment un enjeu majeur de santé publique et comprennent des impacts multiples, qu'ils soient sanitaires, médico-sociaux ou sociaux. De plus, les profils des consommateurs évoluent : le constat partagé est celui d'une augmentation des polyaddictions et d'une hausse sensible des comportements problématiques chez les jeunes.</p> <p><u>Exemple du tabagisme :</u></p> <p>Après une baisse d'ampleur pendant plusieurs années suite à la mise en place de mesures volontaristes de lutte contre le tabagisme, la prévalence du tabagisme se stabilise, voire augmente pour certaines catégories de la population, conservant ainsi un haut niveau de consommation (Santé Publique France, 2022).</p> <p>Tous les ans, 75 000 décès sont attribuables au tabagisme, soit 13% des décès survenus en France métropolitaine, dont 45 000 par cancers. Il est le facteur de risque évitable de cancer le plus important. Quant au tabagisme passif, il est responsable de près de 1 100 décès chaque année.</p> <p>De plus, lors de l'enquête à la population menée par les Conseils de Développement pendant la phase de diagnostic territorial de santé (2025), les sujets de consommation de tabac et d'alcool sont ressortis du questionnaire à la population comme des facteurs impactant le plus leur santé.</p>
Pourquoi ? Les objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Relayer l'information et sensibiliser sur les pratiques qui engagent des risques pour la santé - Limiter les risques de tabagisme passif dans les espaces publics.
Enjeux stratégiques concernés ?	<p><input checked="" type="checkbox"/> Encourager des comportements favorables à la santé</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Agir sur l'environnement et l'aménagement favorables à la santé</p> <p><input type="checkbox"/> Développer la formation et les réseaux en santé</p> <p><input type="checkbox"/> Contribuer à l'amélioration de l'accès aux soins</p>
Pour qui ? Public ciblé	Tout public

Par qui ? Le(s) pilote(s) de l'action	CLS CISPD sur LCC
Avec qui ? Partenaires de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Ligue contre le cancer - Communes - Préfecture d'Ille-et-Vilaine - CPAM - MSA - CPTS - Addictions France - We Ker - CSAPA Fougères et Rennes dont CJC (Consultations Jeunes Consommateurs) - Point Accueil Emploi (PAE) - Chantiers insertions (EPCI et associatifs) - Service action sociale EPCI - Services enfance-jeunesse
Comment ? Mise en œuvre	<p><u>Modalité 1</u> : En lien avec les communes et la Ligue contre le Cancer : accompagner la création d'Espace Sans Tabac dans des lieux d'accueil du public en lien avec la nouvelle réglementation.</p> <p><u>Modalité 2</u> : Encourager la mise en place de CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) pour développer un plan d'action contre les addictions, en lien avec le CLS. L'objectif est de créer une stratégie locale de prévention de la délinquance qui intègre plusieurs thématiques, notamment les addictions.</p> <p><u>Exemples :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le développement de l'autonomie de réflexion des jeunes par le biais de pairs, en exploitant la ressemblance entre les individus impliqués dans l'intervention et les bénéficiaires, basée sur des expériences communes telles que la délinquance, les parcours de rue ou les addictions. - L'utilisation du pouvoir de rappel à l'ordre du Maire pour apporter des réponses institutionnelles rapides et simples aux administrés qui ne respectent pas l'ordre public. <p><u>Modalité 3</u> : Accompagner la mise en place d'actions déployées par d'autres acteurs locaux (ex : CISPD, Association Addictions France, CPTS, MSP, SIJ, ...) sur la prévention des conduites addictives (alcool, tabac, ...).</p>
Moyens à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Sollicitation ARS (Mildeca) - Opérateurs en CPOM avec l'ARS - Ligue contre le Cancer - CPAM (ex : Escape Game)
Calendrier	Dès la signature du CLS pour les modalités 1 et 3. En 2026 pour la modalité 2.

FICHE-ACTION N°7 : PREVENIR LES RISQUES D'EXPOSITION SOLAIRE

<i>Titre de l'action</i>	Prévenir les risques d'exposition solaire
 Compétences des collectivités	<ul style="list-style-type: none"> - Tourisme - Communication - RH - Petite enfance - Enfance-jeunesse - Sport - CIAS
 Contexte	<p>La Bretagne est la région de France qui enregistre, chaque année, le plus grand nombre de cas de cancers de la peau. Parce qu'elle n'est pas considérée comme une région à risque, les Bretons se protègent moins des rayons ultraviolets (UV), pourtant aussi présents qu'ailleurs en France. Cette négligence s'explique en partie par une fausse sensation de sécurité : le climat y est plus frais et moins brûlant, les UV, qui sont des « rayons froids », traversent les voiles nuageux et continuent d'agresser la peau, même sans forte chaleur. De plus, dès que le beau temps revient, la population a tendance à en profiter pleinement et à s'exposer sans précaution.</p> <p>Or, chaque exposition compte : les UV pénètrent la peau et peuvent provoquer des cancers cutanés, dont le mélanome (la forme la plus grave) et carcinomes (nombreux cas), mais aussi des pathologies oculaires comme la cataracte ou la dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA). Pour se protéger efficacement, il est donc essentiel d'adopter les bons réflexes : rester à l'ombre, limiter l'exposition aux heures où le rayonnement UV est le plus intense (entre 12h et 16h), porter un chapeau à larges bords, des lunettes de soleil, des vêtements couvrants et appliquer régulièrement, sur les parties du corps non couvertes une crème solaire SPF 30 minimum.</p>
 Pourquoi ? Les objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Informer des recommandations et bonnes pratiques à adopter concernant l'exposition solaire et les UV. - Limiter le temps d'exposition de la population. - Cibler les populations les plus à risque (enfants, personnes âgées, travailleurs en extérieur)
 Enjeux stratégiques concernés ?	<p><input checked="" type="checkbox"/> Encourager des comportements favorables à la santé</p> <p><input type="checkbox"/> Agir sur l'environnement et l'aménagement favorables à la santé</p> <p><input type="checkbox"/> Développer la formation et les réseaux en santé</p> <p><input type="checkbox"/> Contribuer à l'amélioration de l'accès aux soins</p>

 Pour qui ? Public ciblé	Tout public, en particulier les enfants, personnes âgées et travailleurs en extérieur.
 Par qui ? Le(s) pilote(s) de l'action	CLS
 Avec qui ? Partenaires de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - La Ligue contre le Cancer - Association Sécurité Solaire - Service prévention et sécurité LCC - Agents piscine (EPCI ou autre) - Services tourisme et Offices de Tourisme - Autres services en contact avec la population (Petite enfance, sport, enfance-jeunesse, CIAS, ...) - CPAM - MSA - CPTS - Communes
 Comment ? Mise en œuvre	<p><u>Modalité 1 :</u> Communiquer et diffuser les infos sur l'indice UV en lien avec des structures accueillant du public, les moyens de communication des communes (panneaux, sites internet, ...) et vers les professionnels travaillant à l'extérieur.</p> <p><u>Modalité 2 :</u> Faire de la prévention en lien avec le tourisme (diffusion d'infographies, des bonnes pratiques, apport de connaissances sur les UV, distribution d'échantillons de crème solaire, bracelets UV, ...)</p>
 Moyens à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - CPAM - MSA - Ligue contre le Cancer - Association Sécurité Solaire - EPCI (ressources matérielles, humaines, ...)
 Calendrier	Cibler les périodes les plus à risques, entre mai et septembre.

AXE 2 : AGIR SUR L'ENVIRONNEMENT ET L'AMENAGEMENT FAVORABLES A LA SANTE

FICHE-ACTION N°8 : TENIR COMPTE DE LA SANTE DANS LES PRATIQUES D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

<i>Titre de l'action</i>	Tenir compte de la santé dans les pratiques d'aménagement du territoire
<p>Compétences des collectivités</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Urbanisme - Habitat - Mobilités - Environnement/transition écologique - Biodiversité - Petites Villes de demain - Développement économique-Agriculture - Compétences communales
<p>Contexte</p>	<p><u>Contexte général</u>: La mise en place de politiques publiques visant à promouvoir les mobilités actives, à augmenter le nombre d'espaces verts et à réduire les bruits des transports a un impact sanitaire bénéfique et quantifiable sur la population.</p> <p>En effet, l'aménagement du territoire exerce une influence, plus ou moins directe, sur la santé des habitants. A travers les projets d'urbanisme, de cadre de vie, de développement économique ou encore d'habitat, nous agissons sur la qualité de l'environnement de vie.</p> <p>Par exemple, l'activité physique peut être favorisée via la création d'espaces sportifs de plein air en accès libre comme les parcours santé, les parcours de marche, les espaces musculation extérieurs, le design actif (une démarche adaptée pour une conception des villes qui favorise l'activité physique des citadins), ... L'aménagement du territoire peut également influer sur la cohésion sociale en créant des espaces permettant le renforcement des liens sociaux de la population. Il peut prendre en considération les publics plus vulnérables (enfants, personnes âgées, en situation de handicap, ...). Agir sur la qualité de l'air, de l'eau, le bruit, les îlots de fraîcheur, ...</p> <p><u>Contexte local</u>: les 3 Communautés de communes sont en cours d'élaboration / révision de leur PLUi et PLH ou PLUi-H.</p>
<p>Pourquoi ? Les objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maximiser l'exposition des populations aux facteurs de protection tout en minimisant leur contact avec les facteurs de risque. - Tenir compte des déterminants de santé dans les prises de décisions politiques. - Repositionner les choix d'aménagement et d'urbanisme comme facteurs clés du bien-être, de la santé, de l'environnement et du climat.

 <p>Enjeux stratégiques concernés ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Encourager des comportements favorables à la santé <input checked="" type="checkbox"/> Agir sur l'environnement et l'aménagement favorables à la santé <input type="checkbox"/> Développer la formation et les réseaux en santé <input type="checkbox"/> Contribuer à l'amélioration de l'accès aux soins
 <p>Pour qui ? Public ciblé</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Elus et agents (communaux et intercommunaux) en charge de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, l'habitat, le cadre de vie, des mobilités, du développement économique, ... - Les professionnels de l'aménagement du territoire (urbanistes, aménageurs, bailleurs sociaux, architectes, paysagistes, ...)
 <p>Par qui ? Le(s) pilote(s) de l'action</p>	<p>CLS Pôle aménagement du territoire des EPCI</p>
 <p>Avec qui ? Partenaires de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Services des EPCI : urbanisme, habitat, mobilités, biodiversité, agriculture, environnement/transition écologique, Petites Villes de Demain, développement économique - Communes - Conseil Régional - ARS - Bureaux d'études - MCE (Maison Consommation Environnement) - ADEME - Cerema - Agence locale d'urbanisme (Audiar) - Bruded - CNFPT - EHESP - Conseil en Architecture et Urbanisme- CAU (Département)
 <p>Comment ? Mise en œuvre</p>	<p><u>Modalité 1</u> : En lien avec la fiche-action n°14 sur la volonté de faire culture commune sur l'enjeu de la santé à travers des temps de formations et sensibilisation, déployer un axe sur l'urbanisme favorable à la santé.</p> <p><u>Modalité 2</u> : Faciliter l'intégration de la santé dans les documents de planification (OAP, PADD, ...) en lien avec les services des EPC afin de rédiger un cahier des charges intégrant des enjeux de santé.</p> <p><u>Modalité 3</u> : Etre en veille et diffuser des « bonnes pratiques » à partir de guides et outils existants et d'expériences locales (ex : visites de communes, marches exploratoires, ...). Réfléchir à la création d'un outil référentiel « santé ». Etre vigilant à s'adapter aux capacités des communes en mettant en avant des projets de différentes envergures.</p>

 <p>Moyens à mobiliser</p>	<ul style="list-style-type: none"> - EPCI / Communes - AAP PRSE 4 (DRAAF, Région, ARS, DREAL) - Sollicitation ARS - AAP Adaptation des territoires engagés dans un Plan climat au changement climatique ? (Ademe-Région) - CPIE - Réseau Plus Fraiche ma ville - CNFPT - Conseil Régional
 <p>Calendrier</p>	<p>Modalité 1 : durant toute la durée du CLS. Modalité 2 : pendant la période de révision des PLUi/PLH/PLUi-H. Modalité 3 : dès la signature du CLS.</p>

FICHE-ACTION N°9 : PRESERVER LA BIODIVERSITE POUR MIEUX PROTEGER LA SANTE HUMAINE ET ANIMALE : UNE APPROCHE ONE HEALTH

<i>Titre de l'action</i>	Préserver la biodiversité pour mieux protéger la santé humaine et animale : une approche One Health
 Compétences des collectivités	<ul style="list-style-type: none"> - Environnement / transition écologique - Biodiversité
 Contexte	<p>Le concept One Health (Une Seule Santé) tient compte des liens complexes entre la santé animale, la santé humaine et l'environnement dans une approche globale des enjeux sanitaires (Anses). En effet, la biodiversité joue un rôle clé dans la prévention des risques sanitaires. De nombreuses études mettent en évidence les co-bénéfices santé / environnement et la corrélation entre la perte de diversité biologique et l'augmentation des maladies infectieuses (zoonoses). En favorisant des écosystèmes équilibrés, les collectivités peuvent ainsi limiter la propagation de certaines maladies et améliorer la qualité de l'environnement.</p> <p>Au-delà de la réduction des risques sanitaires, la biodiversité et la nature ont un impact direct sur le bien-être des habitants. La présence d'espaces naturels contribue à l'apaisement du stress et de l'anxiété, favorisant ainsi la santé mentale. De plus, ces espaces encouragent l'activité physique, améliorant ainsi la condition physique des populations.</p>
 Pourquoi ? Les objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Développer une vision commune « d'Une Seule Santé » (One Health). - Limiter l'exposition de la population aux espèces végétales allergènes. - Sensibiliser la population aux bienfaits de la nature sur la santé physique et mentale.
 Enjeux stratégiques concernés ?	<input type="checkbox"/> Encourager des comportements favorables à la santé <input checked="" type="checkbox"/> Agir sur l'environnement et l'aménagement favorables à la santé <input type="checkbox"/> Développer la formation et les réseaux en santé <input type="checkbox"/> Contribuer à l'amélioration de l'accès aux soins
 Pour qui ? Public ciblé	Tout public

	Par qui ? Le(s) pilote(s) de l'action	Services biodiversité et CLS
	Avec qui ? Partenaires de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Communes - Associations naturalistes – actions en faveur de l'environnement - Promotion Santé Bretagne - CNFPT - MSA - FGDON - Vétérinaires - CPTS et professionnels de santé - CPIE Forêt de Brocéliande
	Comment ? Mise en œuvre	<p>Modalité 1 : Mettre en place des temps-forts type forum, ateliers, afin de sensibiliser et informer les citoyens, élus, employeurs. Réaliser des outils de communication décalés pour passer des messages sur les liens entre la biodiversité et la santé. (Ex : informer sur l'existence du pollinarium à Rennes).</p> <p>Modalité 2 : Sensibiliser plus particulièrement les agents techniques des espaces verts sur les espèces allergènes et toxiques.</p> <p>Modalité 3 : Etudier la possibilité de mettre en place des prescriptions de « nature » par des professionnels de santé en apportant de la donnée scientifique ? (sur le modèle du projet « Sainbiote »).</p>
	Moyens à Mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Appel à projet via le PRSE 4 (DREAL, DRAAF, ARS, Région) - EPCI (ex : Contrat Nature) - CNFPT
	Calendrier	A définir

FICHE-ACTION N°10 : LUTTER CONTRE LES ESPECES INVASIVES PRESENTANT UN RISQUE POUR LA SANTE HUMAINE

<i>Titre de l'action</i>	Lutter contre les espèces invasives présentant un risque pour la santé humaine
 Compétences des collectivités	<ul style="list-style-type: none"> - Environnement / transition écologique - Biodiversité - Aménagement du territoire - Compétences communales
 Contexte	<p><u>Contexte général</u> : les espèces exotiques envahissantes représentent une menace croissante pour la biodiversité, les activités humaines... et la santé publique. Introduites volontairement ou accidentellement hors de leur aire de répartition naturelle, certaines de ces espèces peuvent s'établir et se développer rapidement dans nos écosystèmes, favorisées par le changement climatique et la modification des milieux. Certaines espèces ont un impact direct sur la santé humaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Par la transmission de maladies (vecteurs comme certains moustiques ou tiques). • Par des effets allergènes (pollen d'ambroisie provoquant rhinites et crises d'asthme sévères). • Par des morsures, piqûres ou réactions toxiques (chenilles processionnaires, frelon asiatique...). <p>La lutte contre ces espèces est donc un enjeu à la croisée de la santé publique, de l'environnement et de l'aménagement du territoire. Elle nécessite une vigilance locale, une coordination entre acteurs et une mobilisation des citoyens, qui peuvent eux-mêmes contribuer à la détection précoce et à la limitation de leur propagation.</p> <p>L'approche One Health (ou "Une seule santé") rappelle que la santé humaine est étroitement liée à celle des animaux et des écosystèmes : agir contre les espèces invasives à impact sanitaire, c'est aussi contribuer à restaurer des milieux sains et résilients.</p> <p><u>Contexte local</u> : Les Communautés de communes et communes sont déjà engagées sur ces sujets, notamment par des actions de lutte contre les frelons asiatiques.</p> <p>Lors du diagnostic territorial de santé, trois espèces principales sont ressorties : le moustique-tigre, l'ambroisie et la chenille processionnaire. Un signalement de « moustique-tigre » a été émis sur la commune de Châteaugiron et l'ARS est également intervenue sur la commune de St-Aubin-d'Aubigné à ce sujet.</p>
 Pourquoi ? Les objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter la propagation de maladies transmises par les espèces animales et végétales. - Sensibiliser la population locale aux risques sanitaires liés aux espèces invasives et promouvoir des bonnes pratiques. - Prévenir le déploiement de ces espèces via des pratiques d'aménagement du territoire adaptées.

	Enjeux stratégiques concernés ?	<input type="checkbox"/> Encourager des comportements favorables à la santé <input checked="" type="checkbox"/> Agir sur l'environnement et l'aménagement favorables à la santé <input type="checkbox"/> Développer la formation et les réseaux en santé <input type="checkbox"/> Contribuer à l'amélioration de l'accès aux soins
	Pour qui ? Public ciblé	Tout public
	Par qui ? Le(s) pilote(s) de l'action	Services biodiversité et CLS
	Avec qui ? Partenaires de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Communes - Associations naturalistes - actions en faveur de l'environnement - Promotion Santé Bretagne - MSA - FREDON - Vétérinaires
	Comment ? Mise en œuvre	<p>En direction des collectivités territoriales :</p> <p><u>Modalité 1</u> : former / sensibiliser des agents au repérage d'espèces invasives et à des moyens concrets de limiter la prolifération des espèces à travers l'aménagement des espaces communaux et intercommunaux (ex : moustique tigre, ambroisie, ...).</p> <p><u>Modalité 2</u> : identifier des référents communaux (agents ou élus) en cas d'identification d'espèces au sein de la commune et faciliter le dialogue avec les services sanitaires.</p> <p>En direction de la population :</p> <p><u>Modalité 3</u> : Sensibiliser et encourager la population à adopter des bonnes pratiques pour limiter la prolifération d'espèces invasives (ex : éviter l'eau stagnante dans son environnement, vider les coupelles d'eau une fois par semaine, se protéger lors de balades en forêt, ne pas planter certaines espèces dans son jardin, ...).</p>
	Moyens à Mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - EPCI (ex : Contrat Nature) - CNFPT - Altopictus (moustique tigre)
	Calendrier	A définir

FICHE-ACTION N°11 : PROMOUVOIR DES HABITATS INTERIEURS SAINS

<i>Titre de l'action</i>	Promouvoir des habitats intérieurs sains
Compétences des collectivités	<ul style="list-style-type: none"> - Habitat
Contexte	<p>De nombreux polluants de l'air présents à l'intérieur de nos bâtiments peuvent avoir des effets sur notre santé. Ils peuvent provenir de sources extérieures, mais aussi de nos activités : tabagisme, appareils à combustion, ménage, cuisine, bricolage, etc. Les matériaux de construction, mobiliers, produits de décoration et micro-organismes peuvent également émettre des polluants toxiques volatils. Domicile, lieu de travail, école ou moyens de transport, nous passons en moyenne 85 % de notre temps dans des espaces clos.</p> <p>De plus, 25 communes (toutes sur LCC et VIA) sont en risque niveau 3 de radon. Il s'agit d'un gaz naturel radioactif, incolore et inodore pouvant être dangereux lorsqu'il se retrouve piégé à l'intérieur d'habitations et qu'il s'accumule dans les espaces clos.</p> <p>Les risques pour la santé sont reconnus puisqu'il s'agit de la deuxième cause du cancer des poumons après le tabac, soit environ 3000 décès annuel (IRSN).</p> <p>En Bretagne, 20% des cancers des poumons seraient attribuables au radon (Santé Publique France). L'exposition à la fois au radon et au tabac multiplie par plus de 20 ce risque.</p> <p>De plus, une mauvaise qualité de l'air peut également entraîner des maladies cardiovasculaires lorsque les particules ont traversé les poumons et sont arrivées dans le sang.</p>
Pourquoi ? Les objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Informer la population des 3 EPCI sur la qualité de l'air intérieure et les bonnes pratiques à connaître afin d'avoir un environnement intérieur sain. - Informer la population de VIA et LCC sur les risques liés au radon et inciter à des bons comportements
Enjeux stratégiques concernés ?	<input type="checkbox"/> Encourager des comportements favorables à la santé <input checked="" type="checkbox"/> Agir sur l'environnement et l'aménagement favorables à la santé <input type="checkbox"/> Développer la formation et les réseaux en santé <input type="checkbox"/> Contribuer à l'amélioration de l'accès aux soins
Pour qui ? Public ciblé	Tout public

	Par qui ? Le(s) pilote(s) de l'action	- Services habitat des EPCI et CLS
	Avec qui ? Partenaires de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Espace Conseil France Rénov (en interne sur PCC et VIA et par l'ALEC sur LCC) - ARS - CPAM - MSA - Capt'Air - Approche Eco-Habitat - Ligue contre le Cancer
	Comment ? Mise en œuvre	<p><u>Modalité 1 sur les 3 EPCI</u>: Mise en place de réunions publiques / conférences, animations, sur les sources de polluants, l'humidité, ventilation, chauffage à bois, travaux, ...). Mener une réflexion sur le prêt de kit de mesure (humidité, CO, débit VMC, ...).</p> <p><u>Modalité 2 sur les 3 EPCI</u>: Sensibiliser les conseillers des ECFR aux liens entre qualité de l'air et santé dont le risque radon (lien avec axe 3 du CLS).</p> <p><u>Modalité 3 sur VIA et LCC</u>: Déployer des campagnes radon en distribuant des capteurs de mesure. À la suite d'un temps-fort (réunions publiques, forums, ...). Appuyer le volet santé avec le soutien de la CPAM, notamment tabac.</p>
	Moyens à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - CPAM - Sollicitation ARS – Opérateurs en CPOM avec l'ARS
	Calendrier	<p>2026 : VIA et PCC 2027 : LCC et VIA 2028 : LCC (durant le Forum de l'habitat) et PCC A définir pour 2029 et 2030</p>

FICHE-ACTION N°12 : DEVELOPPER DES ENVIRONNEMENTS D'ACCUEIL SAINS POUR LES ENFANTS

<i>Titre de l'action</i>	Développer des environnements d'accueil sains pour les enfants
<i>Compétences des collectivités</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Petite enfance (crèches et RPE) - Enfance (ALSH – Espaces Jeunes) - Environnement/transition écologique
<i>Contexte</i>	<p>La santé environnementale se définit par différents aspects : physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures (OMS).</p> <p>Les enfants sont les premiers touchés par la pollution en raison notamment de l'immaturité de leurs organismes et de la fréquence à laquelle ils respirent (une fois et demie plus élevée que celles des adultes). Un grand nombre de pathologies qui prennent racine dès l'enfance et même dès le stade foetal (asthme, allergies, eczéma, syndromes dépressifs, diabète, obésité...) sont directement liées à la pollution de l'air.</p> <p>Par ailleurs, une réglementation nationale impose une surveillance obligatoire de la qualité de l'air intérieure dans les établissements accueillant des publics sensibles (ex : EAJE, ALSH, établissements scolaires, ...).</p> <p>Différents éléments agissent sur la qualité de l'environnement dans lequel est accueilli l'enfant : les soins, les activités et l'extérieur, le bâtiment, l'environnement ou bien encore l'alimentation. Ainsi, garantir un environnement sain dès la petite enfance apparaît comme une priorité essentielle pour préserver la santé des générations actuelles et futures, en agissant de manière préventive sur tous les facteurs environnementaux qui influencent leur développement.</p>
<i>Pourquoi ?</i> Les objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les professionnels et les parents à la santé environnementale. - Promouvoir des environnements et des pratiques respectueuses de l'environnement et favorables à la santé des enfants et des professionnels de l'établissement - Développer une politique d'achats en adéquation avec les enjeux santé-environnementaux - Créer une dynamique collective et travailler en réseau pour permettre l'échange de bonnes pratiques.

 <p>Enjeux stratégiques concernés ?</p>	<input type="checkbox"/> Encourager des comportements favorables à la santé <input checked="" type="checkbox"/> Agir sur l'environnement et l'aménagement favorables à la santé <input type="checkbox"/> Développer la formation et les réseaux en santé <input type="checkbox"/> Contribuer à l'amélioration de l'accès aux soins
 <p>Pour qui ? Public cible</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les professionnels des établissements d'accueil des jeunes enfants et de garde d'enfants à domicile - Les enfants et parents
 <p>Par qui ? Le(s) pilote(s) de l'action</p>	CLS et service environnement / transition écologique
 <p>Avec qui ? Partenaires de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'association <i>Agir pour la santé des générations futures</i> et le bureau d'étude Primum Non Nocere - ARS - CAF - Département d'Ille-et-Vilaine - Les services environnement / transition écologique des 3 EPCI - Les services marchés publics des 3 EPCI - Relais Petite Enfance - EAJE du territoire (crèches associatives, privées, MAM, ...) - Assistantes maternelles - ALSH - Capt'Air Bretagne
 <p>Comment ? Mise en œuvre</p>	<p><u>1^{ère} phase</u> : Accompagnement de 18 EAJE via l'appel à candidature porté par la CAF et l'ARS sur l'accompagnement des EAJE à une démarche santé environnementale.</p> <p>Déroulé en 4 phases (entre mai 2025 et février 2026) :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Auto - diagnostic des EAJE 2. Phase de restitution et analyse des données recueillies 3. Phase d'accompagnement 4. Phase de partage et rédaction de fiches de bonnes pratiques <p>Le diagnostic comprend différents sujets : la gouvernance, les achats, l'alimentation, les soins, les activités et l'extérieur, le bâtiment, l'environnement et l'aspect sociétal. La phase d'accompagnement se fera en fonction des sujets ressortant et des besoins identifiés.</p> <p><u>2^e phase</u> : valoriser, partager et établir les suites des diagnostics.</p> <p>Ex : possibilité d'achats groupés entre les 3 territoires ; diffusion de bonnes pratiques auprès d'autres EAJE, mise en place de temps en réseau ; Espace Sans Tabac ; usage écrans ; « zéro plastique » ; ...</p> <p>Faire du lien avec les RPE et ALSH.</p>

	Moyens à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Financements ARS-CAF via l'appel à manifestation - EPCI
	Calendrier	<p>De mai 2025 à février 2026 : 1^{ère} phase. De mars 2026 à 2030 : 2^e phase.</p>

FICHE-ACTION N°13 : DEVELOPPER LA PROMOTION DE LA SANTE ENVIRONNEMENTALE A L'ECOLE

<i>Titre de l'action</i>	Développer la promotion de la santé environnementale à l'école
 Compétences des collectivités	<ul style="list-style-type: none"> - Compétence communale – gestion écoles - Environnement / transition écologique - Petites Villes de Demain
 Contexte	<p><u>Contexte général</u> : L'école apparaît alors comme un milieu privilégié pour mettre en œuvre des actions promotrices de santé (St Leger, Young, Blanchard, & Perry, 2010) visant la réduction des inégalités de santé (St Leger, 2005) et s'attachant à développer le bien-être des élèves. L'Ecole est alors interpellée à deux niveaux et en deux temps : d'une part, pour contribuer à l'amélioration de la réussite (notamment scolaire) des enfants et des jeunes, ce qui constitue un facteur de protection pour leur vie future avec un bénéfice secondaire sur leur santé future ; d'autre part, pour contribuer, dans le présent, à améliorer la santé des enfants et des jeunes, ce qui favorise les apprentissages et plus largement la réussite scolaire.</p> <p>Plusieurs éléments peuvent influencer la santé des élèves et professionnels dans les écoles : la qualité de l'air, le bruit, la température, l'activité physique, la lumière, le choix des produits nettoyants, l'accès à la nature, ...</p> <p><u>Exemple</u> : « Pollution de l'air à l'école : 30 000 cas d'asthme pourrait être évités chaque année, selon Santé publique France. Ces cas d'asthme seraient évitables par une réduction des expositions au formaldéhyde, grâce à des actions d'aération ou de ventilation, et près de 12 000 cas de sifflements, en éradiquant la présence des moisissures visibles dans les classes. »</p> <p>Par ailleurs, une réglementation nationale impose une surveillance obligatoire de la qualité de l'air intérieure dans les établissements accueillant des publics sensibles (ex : EAJE, ALSH, établissements scolaires, ...).</p> <p><u>Contexte local</u> : 13 projets de végétalisation de cours d'école sont réalisés/en cours/à venir au sein des 33 communes (données remontées par les communes lors du diagnostic en mars 2025).</p>
 Pourquoi ? Les objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des environnements favorables à la santé en milieu scolaire. - Développer le bien-être des enfants. - Créer un environnement sain et résilient. - Reconnecter les enfants à la nature et améliorer le climat scolaire.

	Enjeux stratégiques concernés ?	<input type="checkbox"/> Encourager des comportements favorables à la santé <input checked="" type="checkbox"/> Agir sur l'environnement et l'aménagement favorables à la santé <input type="checkbox"/> Développer la formation et les réseaux en santé <input type="checkbox"/> Contribuer à l'amélioration de l'accès aux soins
	Pour qui ? Public ciblé	<ul style="list-style-type: none"> - Elus communaux - Professionnels et agents des écoles
	Par qui ? Le(s) pilote(s) de l'action	Communes et CLS
	Avec qui ? Partenaires de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Service transition écologique / environnement EPCI - Petites villes de demain - REEB (Réseau d'Education à l'Environnement en Bretagne) - Association éducation environnement locale - Agence de l'eau - Capt'Air Bretagne - APE (Association Parent d'Elèves) - BRUDED - Promotion Santé Bretagne - OFB
	Comment ? Mise en œuvre	<p><u>Modalité 1</u> : Mutualiser les retours d'expérience et présenter des modèles d'aménagement d'écoles favorables à la santé (activité physique, égalité filles-garçons, Espace Sans Tabac, végétalisation, bruit « rues scolaires », ...).</p> <p><u>Modalité 2</u> : Accompagner la mise en place de capteurs de mesure de la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments et salles de classe et diffuser des bonnes pratiques sur les moyens d'améliorer cette qualité de l'air.</p> <p><u>Modalité 3</u> : Développer la nature à l'école (Ecole du dehors, Aire terrestre éducative, potager, ...).</p>
	Moyens à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Inca (AAP) - Ligue Contre le Cancer - PRSE 4 - BRUDED - Communes - Fonds Verts - AAP « Ecole du dehors » en 2026
	Calendrier	A définir

AXE 3 : DEVELOPPER LA FORMATION ET LES RESEAUX EN SANTE

FICHE-ACTION N°14 : CONSTRUIRE UNE CULTURE COMMUNE DE LA SANTE ENTRE COLLECTIVITES ET ACTEURS DE PROXIMITE

<i>Titre de l'action</i>	Construire une culture commune de la santé entre collectivités et acteurs de proximité
Compétences des collectivités	<ul style="list-style-type: none"> - CLS - RH - Tous les pôles des EPCI et des communes
Contexte	<p>Les collectivités territoriales jouent un rôle central dans la mise en œuvre des politiques de santé publique à l'échelle locale. La santé étant influencée par de nombreux déterminants (logement, mobilité, environnement, cohésion sociale, etc.), elle nécessite une approche transversale impliquant l'ensemble des services municipaux et intercommunaux, ainsi que les élus.</p> <p>En effet, en favorisant le décloisonnement entre les secteurs et en intégrant la santé dans toutes les politiques publiques, les collectivités peuvent contribuer à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Il est donc essentiel de renforcer la culture commune de la santé au sein des collectivités, à travers des actions de sensibilisation et de formation adaptées.</p> <p>Au-delà de l'enjeu de la prise en compte des déterminants de santé, le diagnostic territorial de santé a mis en évidence un besoin d'accompagnement des acteurs locaux sur les questions de santé. À cette occasion, les élus et agents territoriaux ont été interrogés sur leurs attentes en matière de formation et de sensibilisation à des thématiques plus spécifiques de santé publique.</p> <p>Face à la complexité des problématiques de santé (santé mentale, urbanisme, prévention, promotion de la santé, etc.), il apparaît essentiel de soutenir les acteurs des collectivités territoriales dans leur montée en compétence et leur appropriation des enjeux.</p>
Pourquoi ? Les objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la prise en compte des inégalités sociales et territoriales de santé dans les politiques locales. - Donner des clés de compréhension aux élus locaux sur des sujets de santé. - Renforcer les compétences des agents territoriaux et les soutenir dans leurs missions. - Impliquer et sensibiliser les acteurs de proximité hors champ sanitaire (associatif, technique, éducatif...) dans une logique de promotion de la santé partagée.
Enjeux stratégiques concernés ?	<p><input type="checkbox"/> Encourager des comportements favorables à la santé</p> <p><input type="checkbox"/> Agir sur l'environnement et l'aménagement favorables à la santé</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Développer la formation et les réseaux en santé</p> <p><input type="checkbox"/> Contribuer à l'amélioration de l'accès aux soins</p>

 <p>Pour qui ? Public ciblé</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Elus - Agents des collectivités territoriales - Acteurs de proximité
 <p>Par qui ? Le(s) pilote(s) de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Contrat Local de Santé
 <p>Avec qui ? Partenaires de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> - ARS - Services RH - Responsable de pôles/services des EPCI - Communes - Opérateurs en CPOM avec l'ARS - CTG (CAF) - MSA (One Health) - EHESP
 <p>Comment ? Mise en œuvre</p>	<p>Modalité 1 : mise en place de formations / sensibilisations à destination des élus et agents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Attentes remontées par les élus : activité physique et lutte contre la sédentarité ; alimentation saine, équilibrée et durable et santé mentale (repérage du mal-être, troubles psychiques, soins sans consentement, problématiques habitat, annonce décès brutal, ...) ; environnements extérieurs et « Une Seule Santé » (One Health). - Attentes remontées par les agents : urbanisme et aménagement du territoire favorable à la santé ; qualité de l'environnement intérieur ; accompagnement de personnes en mal-être, avec des consommations de substances ; prévention du suicide ; posture et accueil d'enfants en situation de handicap dans les écoles (lien avec CTG). <p><i>A compléter en fonction des besoins identifiés et remontés par les élus locaux et les agents.</i></p> <p>Modalité 2 : Adosser un volet santé dans les événements organisés par les collectivités (ex : journée des agents, réunions d'équipe, « séminaires », ...) et s'appuyer sur les réseaux existants pour faciliter le partage d'informations.</p> <p>Modalité 3 : Au-delà des élus et agents territoriaux, cette démarche de sensibilisation pourra aussi concerner des acteurs "de première ligne". Leur implication permettra de diffuser une culture commune de la santé et de renforcer la capacité collective à agir (ex : acteurs associatifs, professionnels du bâtiments, ...). Par la mise en place de temps de sensibilisation, journée, forum, ...</p>
 <p>Moyens à mobiliser</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sollicitation ARS - Opérateurs en CPOM avec l'ARS - EPCI
 <p>Calendrier</p>	Sur toute la durée du CLS.

FICHE-ACTION N°15 : RENFORCER L'INTERCONNAISSANCE DES ACTEURS EN SANTE

<i>Titre de l'action</i>	Renforcer l'interconnaissance des acteurs en santé
 <i>Compétences des collectivités</i>	- Contrat Local de Santé
 <i>Contexte</i>	<p>Lors du diagnostic territorial de santé, certains acteurs de terrain, notamment sur le territoire de Val d'Ille-Aubigné, ont souligné l'importance de renforcer les liens et la connaissance mutuelle entre les acteurs locaux de santé. Ils ont également exprimé le besoin de mieux repérer et connaître les dispositifs et ressources existantes en matière de santé sur le territoire.</p> <p>Ce manque d'interconnaissance peut freiner la coordination des actions, entraîner des redondances ou au contraire des ruptures dans les parcours d'accompagnement des publics. Il limite aussi la capacité à orienter efficacement les usagers vers les bons relais ou dispositifs.</p> <p>Dans un contexte où les problématiques de santé deviennent de plus en plus transversales et complexes, favoriser les échanges entre acteurs – qu'ils soient institutionnels, associatifs, médicaux, sociaux ou éducatifs – constitue un levier essentiel pour améliorer la lisibilité de l'offre, mutualiser les compétences, et impulser une dynamique de réseau sur le territoire.</p> <p>Cette action vise ainsi à créer des espaces facilitant l'interconnaissance, la coopération et la circulation de l'information, au service d'une approche plus cohérente et partagée de la santé locale.</p>
 <i>Pourquoi ?</i> Les objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'interconnaissance entre les acteurs locaux intervenant dans le champ de la santé, du social, de l'éducation, de l'environnement et de la prévention. - Améliorer la lisibilité des ressources, dispositifs et services existants sur le territoire pour les professionnels. - Créer des espaces de rencontre, d'échange et de coopération pour encourager une dynamique de réseau local.
 <i>Enjeux stratégiques concernés ?</i>	<input type="checkbox"/> Encourager des comportements favorables à la santé <input type="checkbox"/> Agir sur l'environnement et l'aménagement favorables à la santé <input checked="" type="checkbox"/> Développer la formation et les réseaux en santé <input type="checkbox"/> Contribuer à l'amélioration de l'accès aux soins
 <i>Pour qui ?</i> Public ciblé	<ul style="list-style-type: none"> - Acteurs locaux du champ de la santé - Elus

	Par qui ?	DAC'tiv, CPTS et CLS
	Le(s) pilote(s) de l'action	
	Avec qui ?	L'ensemble des partenaires du territoire (sanitaires, médico-sociaux, sociaux, éducatifs, ...)
	Comment ?	<p>Modalité 1 : Participer aux réunions de rédaction de la Newsletter / coordination du DAC'tiv. Assister au forum d'interconnaissance organisé 1 fois par an, tous les 2 ans, entre les professionnels (antenne DAC'tiv de Fougères – territoire LCC). Participer à des réunions des CPTS.</p> <p>Modalité 2 : Organiser des forums / rencontres d'acteurs en ciblant des publics, des thématiques afin d'identifier les enjeux communs, les objectifs et les projets possibles.</p> <p>Modalité 3 : Mettre en place un outil (type Padlet) à destination des professionnels avec les ressources en santé du territoire.</p>
	Moyens à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Sollicitation ARS - EPCI - DAC'tiv (ressources en interne)
	Calendrier	Sur toute la durée du CLS.

FICHE-ACTION N°16 : DEVELOPPER UN RESEAU LOCAL SUR L'ATTRACTIVITE DES METIERS DU SOIN ET DE L'ACCOMPAGNEMENT

<i>Titre de l'action</i>	Développer un réseau local sur l'attractivité des métiers du soins et de l'accompagnement
 Compétences des collectivités	<ul style="list-style-type: none"> - Contrat Local de Santé - Service d'Aide à Domicile (SAD) - Développement économique - Accompagnement emploi
 Contexte	<p>Le besoin des métiers du soin et de l'accompagnement va augmenter dans les prochaines années : vieillissement de la population, augmentation des pathologies chroniques, volonté de maintien à domicile, et diversification des besoins liés à la perte d'autonomie. Cette évolution engendre une pression accrue sur les services de santé et médico-sociaux, ainsi qu'une demande importante en recrutement et en formation de personnels qualifiés.</p> <p>Le schéma départemental de l'autonomie 2023-2028 prévoit la création de 40 postes d'ici 2028 sur le territoire du CLS : 20 postes sur LCC, 10 postes sur PCC et 10 postes sur VIA. Cette dynamique traduit la nécessité d'adapter les ressources humaines aux besoins croissants du territoire, tout en renforçant la qualité et la continuité des accompagnements proposés aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap. Par ailleurs, ce contexte appelle à développer des stratégies coordonnées pour attirer, former, et fidéliser les professionnels, mais aussi à soutenir les collectivités dans la gestion et l'organisation de ces nouveaux effectifs. Il s'agit également de promouvoir des modes d'intervention innovants et adaptés, favorisant la coordination entre les acteurs du soin, de l'accompagnement, du social et du médico-social, afin de répondre au mieux aux attentes des usagers.</p>

 <p>Pourquoi ? Les objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'attractivité des filières du grand âge et du handicap, en valorisant les métiers du soin et de l'accompagnement auprès de la population, notamment des jeunes, des personnes en reconversion et en recherche d'emploi. - Soutenir les établissements et services médico-sociaux (ESMS) en leur apportant des outils et des clés pour faire face aux difficultés de recrutement, de fidélisation et d'organisation du travail. - Créer des espaces d'échanges et de coopération entre les structures médico-sociales, les centres de formation, les acteurs de l'emploi, afin de favoriser une dynamique territoriale autour des parcours professionnels. - Encourager le partage de bonnes pratiques entre les établissements (conditions de travail, accueil stagiaires, gestion ressources humaines, ...).
 <p>Enjeux stratégiques concernés ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Encourager des comportements favorables à la santé</p> <p><input type="checkbox"/> Agir sur l'environnement et l'aménagement favorables à la santé</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Développer la formation et les réseaux en santé</p> <p><input type="checkbox"/> Contribuer à l'amélioration de l'accès aux soins</p>
 <p>Pour qui ? Public ciblé</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les employeurs : établissements et services médico-sociaux et acteurs du service à domicile - Les employés ou futurs employés
 <p>Par qui ? Le(s) pilote(s) de l'action</p>	<p>ARS-Département-CLS (que pour le lancement du réseau)</p>
 <p>Avec qui ? Partenaires de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les établissements sociaux, médico-sociaux et sanitaires (EHPAD, structures accueil handicap, service d'aide à domicile, ...) - Point Accueil Emploi - Service développement économique EPCI - Mission Locale (We Ker) - Service Jeunesse (dont SIJ) - Centres de formation - France Travail - SIAE (chantiers d'insertion, ...) - Région Bretagne - Département d'Ille-et-Vilaine - Etablissements scolaires

	<p>Comment ?</p> <p>Mise en œuvre</p> <p>Modalités possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un réseau regroupant les acteurs du soin et de l'accompagnement sur le territoire (2 ou 3 rencontres / an) → <u>sous réserve d'une volonté commune des partenaires identifiés.</u> - Mise en place de temps-forts durant des événements nationaux (ex : Semaine des Métiers du Soin et de l'Accompagnement piloté par France Travail, Rallye des métiers, ...). - Appui sur des expérimentations probantes de territoires pour les déployer sur le territoire du CLS (ex : Projet PIGA, actions de formations sur le territoire de Roche aux Fées Communautés, PEAED, Café des Possibles à Vitré Communauté, ...).
 <p>Moyens à mobiliser</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sollicitation ARS - Département Ille-et-Vilaine - Région Bretagne - EPCI - France Travail
 <p>Calendrier</p>	<p>Initier le réseau en 2026 par la mise en place de quelques actions. 2027-2030 : autonomie du réseau par la mise en place d'actions (ex : Semaine des métiers du soin et de l'accompagnement)</p>

AXE 4 : CONTRIBUER A L'AMELIORATION DE L'ACCES AUX SOINS

FICHE-ACTION N°17 : DIFFUSER LES BONNES PRATIQUES DE PREVENTION ET D'ACCES AUX SOINS A LA POPULATION

<i>Titre de l'action</i>	Diffuser les bonnes pratiques de prévention et d'accès aux soins à la population
<i>Compétences des collectivités</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Contrat Local de Santé - Communication (EPCI et communes)
<i>Contexte</i>	<p>Le système de santé est en constante évolution afin de mieux répondre aux besoins de la population et de faire face aux tensions sur l'offre de soins. De nouvelles pratiques et organisations émergent : développement des infirmiers en pratique avancée (IPA), protocoles de coopération entre professionnels de santé, élargissement des missions des pharmaciens (renouvellement d'ordonnances, vaccination, dépistage, ...), mise en place des Bilans de prévention, du dispositif Mon soutien Psy ou encore accès facilité aux soins non programmés via le Service d'Accès aux Soins (SAS) en appelant le 15. Cependant, ces évolutions ne sont pas toujours connues ou comprises par la population. Il en résulte une mauvaise orientation dans le parcours de soins, un recours inadapté aux services d'urgence, ou au contraire un renoncement à se soigner par méconnaissance des solutions existantes. Il est donc essentiel de mettre en place des actions de communication ciblées pour informer les usagers des nouvelles modalités d'accès aux soins et promouvoir les bons comportements en matière de recours au système de santé. Cela passe par une meilleure connaissance des ressources locales, des nouveaux professionnels mobilisables, des services disponibles, mais aussi par une pédagogie autour des bons réflexes à adopter selon les situations (urgence réelle, besoin de prévention, accompagnement de pathologie chronique, etc.).</p> <p><u>Contexte local :</u></p> <p>Sur le territoire, les trois Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) sont mobilisées pour améliorer l'accès aux soins et promouvoir les bons usages du système de santé. Elles déplient des outils adaptés et mènent des actions de communication auprès de la population afin de diffuser ces bonnes pratiques. L'objectif est alors d'appuyer et renforcer la visibilité de ces outils.</p> <p>Par ailleurs, lors de du diagnostic et l'élaboration du CLS, les élus communaux ont exprimé leur engagement en faveur de cette dynamique, affirmant leur volonté de soutenir activement la mise en œuvre de cet enjeu du Contrat Local de Santé.</p>

Pourquoi ? Les objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la lisibilité de l'offre de santé locale, en valorisant les professionnels de santé de proximité, les dispositifs d'appui et les innovations organisationnelles. - Lutter contre le renoncement aux soins, en améliorant la compréhension des ressources disponibles. - Promouvoir un usage raisonnable des structures de soins, notamment en sensibilisant la population aux alternatives aux urgences pour les soins non programmés.
Enjeux stratégiques concernés ?	<input checked="" type="checkbox"/> Encourager des comportements favorables à la santé <input type="checkbox"/> Agir sur l'environnement et l'aménagement favorables à la santé <input type="checkbox"/> Développer la formation et les réseaux en santé <input checked="" type="checkbox"/> Contribuer à l'amélioration de l'accès aux soins
Pour qui ? Public ciblé	Tout public
Par qui ? Le(s) pilote(s) de l'action	CLS et CPTS
Avec qui ? Partenaires de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Services communication des EPCI et communes - ARS - CPAM - MSA - Professionnels de santé - IPAssociation Bretagne - CLIC
Comment ? Mise en œuvre	<p><u>Modalité 1</u> : Ajouter un volet « Santé » dans les magazines communautaires pour sensibiliser la population sur des sujets de santé (accès aux soins, mais aussi de prévention et promotion de la santé) en lien avec des professionnels de santé ou associations de santé.</p> <p><u>Modalité 2</u> : Utiliser les panneaux lumineux des communes et les applications type « PanneauPocket ».</p> <p><u>Modalité 3</u> : Développer le « aller-vers » sur des événements, marchés, ... et s'appuyer sur les délégués MSA pour relayer les informations.</p>
Moyens à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - EPCI et communes (ressources internes) - CPTS
Calendrier	A définir

FICHE-ACTION N°18 : LEVER LES FREINS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS D'ACCESSIBILITE AUX SOINS

<i>Titre de l'action</i>	Lever les freins techniques et administratifs d'accessibilité aux soins
 Compétences des collectivités	<ul style="list-style-type: none"> - Action sociale/solidarités - Accompagnement emploi - Enfance-jeunesse - CIAS - Mobilités
 Contexte	<p>Malgré la présence de professionnels et de structures de santé sur le territoire, des habitants rencontrent encore des obstacles pour accéder aux soins. Ces freins peuvent être liés à des difficultés géographiques (distance, transport), financières, numériques, linguistiques ou culturelles, ainsi qu'à des situations de précarité ou d'isolement social.</p> <p>Ces barrières entraînent un retard ou un renoncement aux soins, avec pour conséquences une aggravation des problèmes de santé et une augmentation des inégalités sociales et territoriales de santé. Il est donc essentiel de renforcer l'accompagnement des personnes en difficulté, d'améliorer la médiation sanitaire et sociale, et de clarifier l'offre de soins afin de la rendre plus accessible et compréhensible.</p>
 Pourquoi ? Les objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et comprendre les freins majeurs à l'accès aux soins rencontrés par les populations locales, en particulier les plus vulnérables. - Développer des actions d'accompagnement et de médiation pour faciliter l'orientation et l'accès aux soins des publics en difficulté.
 Enjeux stratégiques concernés ?	<input type="checkbox"/> Encourager des comportements favorables à la santé <input type="checkbox"/> Agir sur l'environnement et l'aménagement favorables à la santé <input type="checkbox"/> Développer la formation et les réseaux en santé <input checked="" type="checkbox"/> Contribuer à l'amélioration de l'accès aux soins
 Pour qui ? Public ciblé	<ul style="list-style-type: none"> - Public éloigné du soin - Public en situation de précarité
 Par qui ? Le(s) pilote(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - CLS

 <p>Avec qui ? Partenaires de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> - ARS - CPAM - CPTS - MSA - Professionnels de santé - DAC'tiv - CCAS - Services action sociale/solidarités des EPCI - Département d'Ille-et-Vilaine - Services mobilité des EPCI - Point Accueil Emploi - CIAS LCC - Services Info Jeunes - Chantiers d'insertion - Espaces Frances Services
 <p>Comment ? Mise en œuvre</p>	<p>Modalité 1 : Accompagner une réflexion sur une amélioration des transports vers les services de santé (TAD, covoiturage, transport solidaire, ...). Exemple d'un projet mis en place à la MSA Loire-Atlantique avec un réseau de transport solidaire via un réseau d'agriculteurs retraités.</p> <p>Modalité 2 : Avoir une réflexion sur la médiation en santé en s'appuyant sur des retours d'expériences d'autres territoires (ex : Langon, St-Malo, Rennes, ...). Prioriser l'accompagnement de publics vulnérables en lien avec les acteurs sociaux (CCAS, CDAS, SIAE, ...).</p>
 <p>Moyens à mobiliser</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sollicitations ARS - EPCI (ressources en interne) - CPAM - MSA
 <p>Calendrier</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Initier des réflexions en 2026.

FICHE-ACTION N°19 : OPTIMISER LE TEMPS MEDICAL EN LIMITANT LES CERTIFICATS MEDICAUX NON NECESSAIRES

<i>Titre de l'action</i>	Optimiser le temps médical en limitant les certificats médicaux non nécessaires
Compétences des collectivités	<ul style="list-style-type: none"> - Contrat Local de Santé - Petite enfance - Sport (EPCI / communes) - Vie associative (communes) - Gestion écoles (communes)
Contexte	<p>Dans un contexte de démographie médicale en tension et de charge croissante pour les professionnels de santé, l'optimisation du temps médical est un enjeu prioritaire. D'après les retours de professionnels de santé, notamment de médecins généralistes, un nombre important de consultations médicales sont aujourd'hui consacrées à la délivrance de certificats médicaux à faible valeur ajoutée clinique, souvent non obligatoires. Ces demandes génèrent une perte de temps significative pour les médecins, au détriment de la prise en charge des soins prioritaires et de l'accès rapide pour les patients nécessitant une consultation médicale.</p> <p>De nombreuses institutions, comme le ministère de la Santé, la CNAM et le Conseil national de l'Ordre des médecins, appellent à une rationalisation de ces pratiques, en rappelant le cadre réglementaire des certificats réellement exigibles.</p> <p><u>Exemple</u> : un certificat peut être exigé en cas de maladie contagieuse, d'un décès, d'un handicap ou de lésions et traumatismes. En revanche, il n'est pas exigé pour attester une absence d'allergie, participer à une activité scolaire ou réintégrer un enfant dans une crèche.</p>
Pourquoi ? Les objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la lisibilité du cadre réglementaire auprès des structures et partenaires demandeurs de certificats. - Sensibiliser les usagers, les familles et les acteurs de terrain (établissements scolaires, associations, clubs sportifs, collectivités, etc.) aux certificats médicaux réellement obligatoires. - Réduire le nombre de demandes de certificats médicaux non justifiés, afin de libérer du temps de consultation pour les soins prioritaires.
Enjeux stratégiques concernés ?	<p><input type="checkbox"/> Encourager des comportements favorables à la santé</p> <p><input type="checkbox"/> Agir sur l'environnement et l'aménagement favorables à la santé</p> <p><input type="checkbox"/> Développer la formation et les réseaux en santé</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Contribuer à l'amélioration de l'accès aux soins</p>

	Pour qui ? Public ciblé	<ul style="list-style-type: none"> - Elus - Associations sportives - Population
	Par qui ? Le(s) pilote(s) de l'action	CLS et CPTS
	Avec qui ? Partenaires de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Associations sportives - Communes
	Comment ? Mise en œuvre	<p>Modalité 1 : Sensibiliser les élus locaux (en particulier ceux en charge des établissements d'accueil de la petite enfance, des écoles, centres de loisirs, etc.) sur les certificats médicaux réellement obligatoires, afin d'éviter les demandes injustifiées.</p> <p>Modalité 2 : Informer les associations sportives (clubs, fédérations locales) sur la réglementation actuelle des certificats médicaux, notamment les cas où le questionnaire de santé suffit à renouveler une licence sportive.</p> <p>Modalité 3 : Réaliser des actions de sensibilisation grand public lors des forums des associations (septembre), en rappelant les règles en vigueur sur les certificats médicaux et en diffusant des supports explicatifs sur l'usage du questionnaire de santé.</p> <p>Modalité 4 : Rechercher des outils/flyers existants sur ce sujet, le cas échéant, envisager la création d'un outil support.</p>
	Moyens à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - EPCI (ressources internes) - CPTS - CPAM
	Calendrier	Prioriser ces sensibilisations avant les rentrées de septembre donc en juin.

FICHE-ACTION N°20 : ENGAGER UNE REFLEXION TERRITORIALE SUR L'OFFRE DE SOINS

<i>Titre de l'action</i>	Planification territoriale de l'offre de soins
Compétences des collectivités	<ul style="list-style-type: none"> - Contrat Local de Santé - Petites Villes de Demain - Urbanisme - Développement économique
Contexte	<p>L'enquête menée auprès des habitants des trois communautés de communes engagées dans le Contrat Local de Santé (CLS) met en évidence une préoccupation forte autour de l'accès aux soins, identifié comme une priorité en matière de santé (enquête des Conseils de Développement de mars 2025).</p> <p>À l'échelle locale comme nationale, des tensions persistent concernant l'offre de soins, en particulier en médecine générale, en soins non programmés ou encore en spécialités médicales. Sur le territoire du CLS, les densités de certains professionnels de santé restent inférieures aux moyennes départementales et régionales. Si le Département d'Ille-et-Vilaine et la Région Bretagne présentent globalement une offre de soins plus favorable que la moyenne nationale, des inégalités subsistent à des échelles territoriales plus fines.</p> <p>Il apparaît donc essentiel de mieux planifier l'organisation de l'offre de soins à l'échelle infra-territoriale, en tenant compte des dynamiques locales : démographie médicale, besoins de la population, projets d'installation ou de départs à la retraite, services de proximité existants ou à consolider. Cette planification territoriale vise à favoriser une répartition plus équitable et cohérente des ressources, en appui sur les dynamiques professionnelles (CPTS, MSP, centres de santé), les collectivités locales et les partenaires institutionnels.</p> <p>Par ailleurs, les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) du territoire sont d'ores et déjà engagées dans des démarches en faveur de l'attractivité du territoire et de l'accueil de nouveaux professionnels de santé.</p>
Pourquoi ? Les objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Anticiper les évolutions démographiques et professionnelles, notamment les départs en retraite, les projets d'installation et les besoins futurs en professionnels de santé sur le territoire. - Favoriser l'implantation et le maintien de professionnels de santé en accompagnant les projets de maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP), de centres de santé ou d'exercice coordonné. - Renforcer la coordination entre les acteurs locaux (collectivités, professionnels, institutions) pour coconstruire une stratégie territoriale cohérente et durable en matière d'offre de soins. - Réduire les inégalités territoriales d'accès aux soins, en

	ciblant les zones sous-dotées et en priorisant les actions dans les secteurs les plus fragiles.
Enjeux stratégiques concernés ? 	<input type="checkbox"/> Encourager des comportements favorables à la santé <input type="checkbox"/> Agir sur l'environnement et l'aménagement favorables à la santé <input type="checkbox"/> Développer la formation et les réseaux en santé <input checked="" type="checkbox"/> Contribuer à l'amélioration de l'accès aux soins
Pour qui ? Public ciblé	<ul style="list-style-type: none"> - Elus et agents - Professionnels de santé
Par qui ? Le(s) pilote(s) de l'action	EPCI – ARS - CPTS
Avec qui ? Partenaires de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - CPAM - CPTS - MSP - Professionnels de santé - Communes - Chargées mission Petites villes de demain - Service développement économique des EPCI - Service urbanisme des EPCI - SCoT Pays de Rennes
Comment ? Mise en œuvre	<p><u>Modalité 1</u> : Participer aux groupes de travail « Attractivité » des CPTS qui en ont.</p> <p><u>Modalité 2</u> : Renforcer les liens entre élus et professionnels de santé en associant les élus lors de temps annuels organisés par les CPTS (ex : temps de rencontres, d'échanges, d'interconnaissance et d'attractivité du territoire) ou en créant des temps de rencontre spécifiques (ex : formation, atelier, réunion sur des sujets thématiques, présentation des actions de santé mises en œuvre par les collectivités au regard de leurs compétences).</p> <p>Questionner la participation des élus aux Conseils d'Administration des CPTS.</p> <p><u>Modalité 3</u> : Réflexion à mener sur le déploiement de mesures favorisant l'installation de professionnels de santé sur le territoire, à une échelle intercommunale.</p>

 Moyens à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - EPCI (ressources internes) - Sollicitation ARS - CPTS - Petites Villes de Demain - Scot Pays de Rennes
 Calendrier	Après les élections 2026.